

5) Promotion d'une égalité réelle entre tous les êtres humains, en particulier entre les femmes et les hommes, dans les droits politiques, sociaux, culturels, économiques et éducatifs. Interdiction de toute forme d'exploitation ou de discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, la nationalité et l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

[Cliquez ici pour lire les détails sur ce point](#)